

NOTA 1 :
 Le présent document exprime la figure et les dispositions générales de l'appartement.
 Les dimensions et la surface peuvent varier en fonction des nécessités techniques ou administratives de la réalisation, tant en ce qui concerne les dimensions libres que l'équipement (retombée de poutre, soffites, allèges, faux plafond).
 Les côtes indiquées sont approximatives, les canalisations ne sont pas représentées. Les équipements de la cuisine ne sont pas fournis et les dressings sont des espaces non aménagés.
 Les quadrillages dessinés ne sont pas des calepinages. Les gabarits des pièces répondent aux dispositions réglementaires (décret du 23 Mars 1997 (Art. 4.1)).

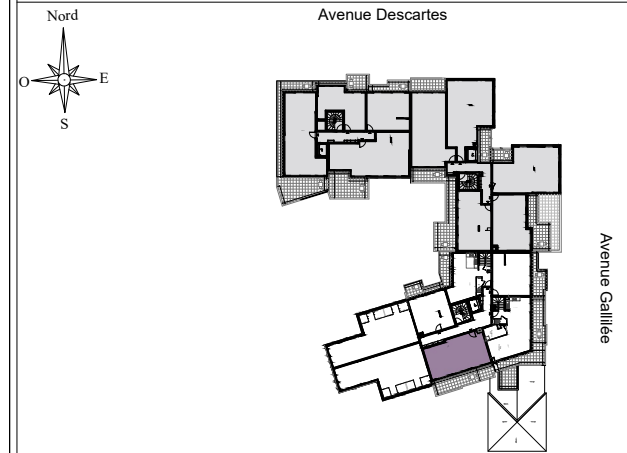
NOTA 2 :
 Toute modification est soumise à l'accord préalable de la société et des bureaux de contrôle. Aucune modification affectant l'installation électrique, la plomberie ou le cloisonnement ne pourra être prise en compte après le démarrage des travaux.
 Dans le cadre de TMA, il ne sera pas accepté de modifications sur la structure, les portes d'entrées, les gaines techniques, la position des tableaux électriques et les menuiseries extérieures.



SÉRÉNISSIME

LOT 01
 Angle Avenue Descartes-
 Angle Avenue Gallilée,
 92350 Le Plessis-Robinson

HALL C | R+5 | C504 BD | T5

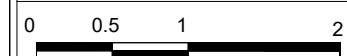


T5 - C504	Surfaces Utiles	Surfaces Habitables
Séjour / Cuisine	37.65m ²	37.65m ²
Entrée	5.17m ²	5.17m ²
Salle d'eau "SdE"	4.87m ²	4.87m ²
TOTAL SURFACE BAS DUPLEX	47.69m²	47.69m²
WC	1.69m ²	1.69m ²
Salle de bains "SdB"	6.85m ²	6.85m ²
Dégagement "Dgt"	8.51m ²	8.51m ²
Chambre 1	14.23m ²	10.82m ²
Chambre 2	11.05m ²	9.05m ²
Chambre 3	10.95m ²	9.01m ²
Chambre 4	9.25m ²	9.25m ²
TOTAL SURFACE HAUT DUPLEX	62.53m²	55.18m²
TOTAL SURFACE	110.22m²	102.87m²
Terrasse 1		19.52m ²
Terrasse 2		17.80m ²
TOTAL SURFACE EXTERIEURE		37.32m²

LEGENDE

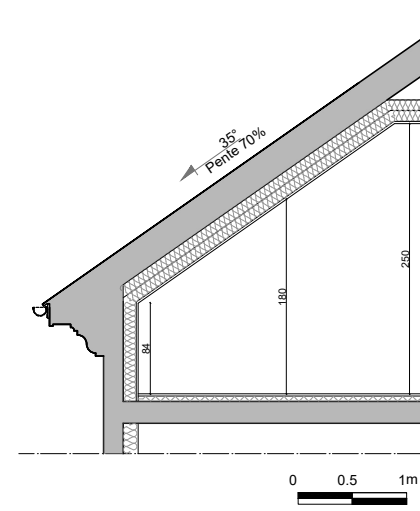
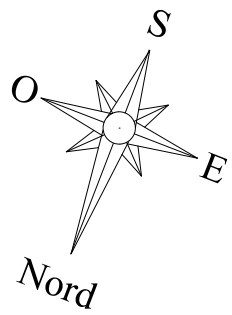
LL	LAVE LINGE	GC	GARDE CORPS
F	FRIGO	LV	LAVE VAISSELLE
SdE	SALLE D'EAU	PL	PLACARD
VR	VOLET ROULANT	SdB	SALLE DE BAINS
PF	PORTE-FENÊTRE	VB	VOLET BATTANTS
F	FENÊTRE		GAINÉ TECHNIQUE
	PLACARD ÉLECTRIQUE		DESCENTE EAU PLUVIALE
	CAILLEBOTIS		ROBINET DE PUISAGE
	FAUX-PLAFOND, SOFFITES, RETOMBÉE	A	ALLEGE

NOTA :
 - Hauteur sous plafond des pièces, sauf mention particulière : 2.5m
 - La surface habitable des placards est incluse dans celle des pièces attenantes



Indice : R1

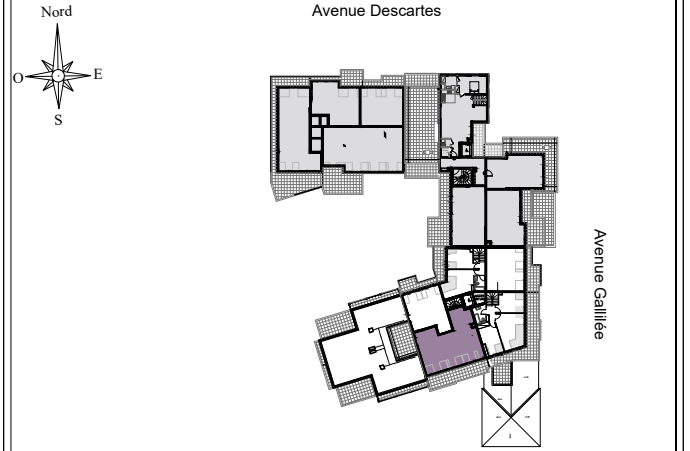
16/06/2021



SÉRÉNISSIME

LOT 01
 Angle Avenue Descartes-
 Angle Avenue Gaillille,
 92350 Le Plessis-Robinson

HALL C	R+5	C504 HD	T5
--------	-----	---------	----



T5 - C504	Surfaces Utiles	Surfaces Habitables
Séjour / Cuisine	37.65m ²	37.65m ²
Entrée	5.17m ²	5.17m ²
Salle d'eau "SdE"	4.87m ²	4.87m ²
TOTAL SURFACE BAS DUPLEX	47.69m²	47.69m²
WC	1.69m ²	1.69m ²
Salle de bains "SdB"	6.85m ²	6.85m ²
Dégagement "Dgt"	8.51m ²	8.51m ²
Chambre 1	14.23m ²	10.82m ²
Chambre 2	11.05m ²	9.05m ²
Chambre 3	10.95m ²	9.01m ²
Chambre 4	9.25m ²	9.25m ²
TOTAL SURFACE HAUT DUPLEX	62.53m²	55.18m²
TOTAL SURFACE	110.22m²	102.87m²
Terrasse 1		19.52m ²
Terrasse 2		17.80m ²
TOTAL SURFACE EXTERIEURE		37.32m²

LEGENDE

LL	LAVE LINGE	GC	GARDE CORPS
F	FRIGO	LV	LAVE VAISSELLE
SdE	SALLE D'EAU	PL	PLACARD
VR	VOLET ROULANT	SdB	SALLE DE BAINS
PF	PORTE-FENÊTRE	VB	VOLET BATTANTS
F	FENÊTRE	[Symbol]	GAINTE TECHNIQUE
[Symbol]	PLACARD ÉLECTRIQUE	[Symbol]	DESCENTE EAU PLOUVIALE
[Symbol]	CAILLEBOTIS	[Symbol]	ROBINET DE PUISAGE
[Symbol]	FAUX-PLAFOND, SOFFITES, RETOMBÉE	A	ALLEGE

NOTA :
 - Hauteur sous plafond des pièces, sauf mention particulière : 2.5m
 - La surface habitable des placards est incluse dans celle des pièces attenantes

NOTA 1 :
 Le présent document exprime la figure et les dispositions générales de l'appartement.
 Les dimensions es la surface peuvent varier en fonction des nécessités techniques ou administratives de la réalisation, tant en ce qui concerne les dimensions libres que l'équipement (retombée de poutre, soffites, allèges, faux plafond).
 Les côtes indiquées sont approximatives, les canalisations ne sont pas représentées. Les équipements de la cuisine ne sont pas fournis et les dressings sont des espaces non aménagés.
 Les quadrillages dessinés ne sont pas des calepinages. Les gabarits des pièces répondent aux dispositions réglementaires (décret du 23 Mars 1997 (Art. 4.1)).

NOTA 2 :
 Toute modification est soumise à l'accord préalable de la société et des bureaux de contrôle. Aucune modification affectant l'installation électrique, la plomberie ou le cloisonnement ne pourra être prise en compte après le démarrage des travaux.
 Dans le cadre de TMA, il ne sera pas accepté de modifications sur la structure, les portes d'entrées, les gaines techniques, la position des tableaux électriques et les menuiseries extérieures.